Genève, Hong Kong et Dubaï en comparaison

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Genève : une place de droit civil qui s'ouvre à l'anglais

Genève offre le droit suisse, un droit civil codifié, dans une ville dont les tribunaux siègent en français. Le volume consacré à Genève décrit comment la révision du Code de procédure civile suisse (CPC), en vigueur depuis le 1er janvier 2025, permet aux cantons de prévoir des procédures en anglais dans les litiges commerciaux internationaux. Berne prévoyait d'ouvrir un tribunal de commerce international en mai 2026 et Zurich en préparait un pour 2027, tandis qu'un projet de loi était en cours d'élaboration à Genève.[1] Le droit suisse et l'arbitrage suisse restent donc les plus forts lorsque les parties sont issues de traditions de droit civil ou lorsque la neutralité l'emporte sur la familiarité. Singapour, en revanche, offre une common law appliquée en anglais dans l'ensemble de ses juridictions, ce qui la rapproche des standards documentaires de la finance internationale.

Dans la plupart des cas, les deux places ne se disputent pas les mêmes contrats. Un avocat suisse qui rédige un contrat de cession d'actions pour une entreprise familiale lombarde n'a guère de raison de proposer le droit singapourien. Un avocat singapourien qui conseille un investisseur indien au Vietnam n'a guère de raison de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

proposer le droit suisse. La concurrence apparaît dans le négoce de matières premières, où Genève et Singapour accueillent les mêmes maisons de négoce, et dans la gestion de fortune privée, où les actes de trust et les statuts de fondation doivent être régis par un droit qui reconnaît la structure. Dans ces domaines, la partie G et le chapitre IV de la partie E montrent comment chaque place adapte son droit aux besoins des mêmes clients.

Hong Kong : la common law sous la Loi fondamentale

Hong Kong est la rivale la plus proche de Singapour en tant que place de common law en Asie. L'article 8 de la Loi fondamentale (Basic Law) maintient les lois antérieurement en vigueur à Hong Kong, y compris la common law et les règles d'equity, sauf si elles contreviennent à la Loi fondamentale. L'article 84 permet aux tribunaux de Hong Kong de se référer aux précédents d'autres juridictions de common law. En vertu de l'article 92, des juges peuvent être recrutés dans d'autres juridictions de common law.[2]

Hong Kong partage ainsi avec Singapour l'héritage anglais, une profession anglophone et une solide institution d'arbitrage. Son atout distinctif est sa position de porte d'entrée juridique vers la Chine continentale, renforcée par des arrangements de reconnaissance mutuelle des jugements et des sentences avec le continent. Son risque distinctif tient au cadre constitutionnel « un pays, deux systèmes » et à l'intégration croissante de Hong Kong dans l'ordre juridique national au cours des dernières années, que le chapitre V de la partie K examine. Pour les parties sensibles à ce risque, Singapour offre une juridiction de common law extérieure à l'État chinois, une considération qui a soutenu l'essor de Singapour comme siège d'arbitrage et comme droit applicable dans les contrats avec des parties chinoises.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Dubaï et Abou Dhabi : des enclaves de common law importée

Le Golfe a emprunté une autre voie. Dubaï a institué les tribunaux du Dubai International Financial Centre (DIFC) par une loi de 2004. Ils ont commencé à fonctionner en 2006 comme une juridiction de common law anglophone au sein d'un État de droit civil. Depuis une modification d'octobre 2011, les parties peuvent choisir contractuellement la compétence de ces tribunaux, même sans lien avec le centre financier.[3] Abou Dhabi est allé plus loin avec l'Abu Dhabi Global Market (ADGM), créé en 2013 et opérationnel depuis octobre 2015, qui applique directement la common law anglaise, y compris les précédents anglais.[4]

Le modèle du Golfe montre l'ampleur de la demande de common law dans la finance. Il montre aussi ce que possède Singapour et qu'une zone franche financière peut difficilement construire. La common law singapourienne est le droit de l'État tout entier, appliqué par ses juridictions ordinaires, enseigné dans ses universités et pratiqué par une profession de plusieurs milliers d'avocats. Les enclaves de Dubaï et d'Abou Dhabi empruntent juges et droit à l'étranger, tandis que Singapour a développé les siens sur deux siècles. Cette profondeur confère au droit singapourien l'autorité dont un droit applicable a besoin : un corpus de décisions, une profession qui le comprend et un État dont tout l'ordre juridique le soutient.

En chiffres

Second Charter of Justice : 27 novembre 1826. Civil Law Ordinance : 1878. Abrogation de la section 5 du Civil Law Act par l'Application of English Law Act : 12 novembre 1993. Fin des recours devant le Privy Council : 8 avril 1994. Practice Statement de la Court of Appeal : 11 juillet 1994. Création de la SICC : 5 janvier 2015. Création du SIAC : 1er juillet 1991. Nouvelles affaires du SIAC : 663 en 2023 et 886 en 2025. Part du droit singapourien dans les affaires du SIAC : 64,6 % en 2023 et 52,1 % en 2025, le droit anglais représentant 20,7 % et 28,4 %. Avocats en exercice : environ 4 000 en 2002 et 6 512 en 2023. Avocats étrangers : 576 en 2000 et 840 en juillet 2009. Premières licences QFLP : six cabinets, annoncées le 5 décembre 2008. Cabinets QFLP en 2025 : neuf, avec plus de 2 milliards de S$ de revenus offshore en

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

2021–2024 et plus de 550 avocats à Singapour. Valeur ajoutée des services juridiques : 2,98 milliards de S$ en 2023, exportations 1,40 milliard de S$. Convention de New York : en vigueur pour Singapour depuis le 19 novembre 1986 et pour la Suisse depuis le 30 août 1965. Convention de La Haye sur les accords d'élection de for : en vigueur pour Singapour depuis le 1er octobre 2016 et pour la Suisse depuis le 1er janvier 2025.

Notes

1. Art. 129 al. 2 let. b et art. 6 al. 4 let. c du Code de procédure civile suisse dans sa version en vigueur depuis le 1er janvier 2025 ; Pestalozzi, « Proceedings in English before Swiss State Courts Soon a Reality in Bern and Zurich », pestalozzilaw.com, cité dans Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie J, chapitre I, section « L'anglais devant les juges suisses », et partie F, chapitre III (Genève attractive, 6 mars 2026, sur le projet de loi genevois). ↩
2. Basic Law of the Hong Kong Special Administrative Region, art. 8 : « The laws previously in force in Hong Kong, that is, the common law, rules of equity … » sont maintenues, à l'exception de celles qui contreviennent à la Loi fondamentale ; art. 84 et 92, basiclaw.gov.hk (consulté en novembre 2026) : les tribunaux peuvent se référer aux précédents d'autres juridictions de common law ; les juges et autres membres de la magistrature peuvent être recrutés dans d'autres juridictions de common law. ↩
3. Wikipedia, « DIFC Courts » (consulté en novembre 2026) : institués en 2004 (Dubai Law No. 12 of 2004), en activité depuis 2006 ; « an independent English language common law judiciary » ; juges venus d'Australie, d'Angleterre et du pays de Galles, d'Écosse, de Malaisie et des Émirats arabes unis ; la Dubai Law No. 16 of 2011, signée le 31 octobre 2011, a permis aux tribunaux de connaître des affaires lorsqu'un contrat désigne la compétence du DIFC ou que les deux parties en conviennent après la naissance du litige, « commonly referred to as 'opt-in' jurisdiction ». ↩
4. Wikipedia, « Abu Dhabi Global Market » (consulté en novembre 2026) : créé en 2013 et opérationnel depuis octobre 2015 ; décrit comme « the only

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

jurisdiction in the region to apply English common law directly » ; ses tribunaux ont une compétence exclusive en matière civile et commerciale dans l'ADGM. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com